



Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés

Le microcrédit habitat
*pour aider les propriétaires occupants pauvres
à sortir du mal-logement*

Mars 2016

CONTEXTE : quelques repères sur le microcrédit

- Créé à l'origine dans les pays du sud
- 1988 en France : microcrédit professionnel
- 2005 : création du **microcrédit personnel** (PCS Borloo) :
 - destiné aux exclus bancaires
 - pour des projets favorisant leur insertion (80% sur mobilité)
 - montant de 3000 € max / 36 mois max
 - avec un accompagnement
- 2011 : dérogation pour des **projets de travaux** dans l'habitat :
 - Précarité énergétique, habitat indigne
 - Plafond et durée dérogatoires : 6000€ / 60 mois (5 ans)



CONTEXTE : Les projets de travaux dans l'habitat

- Quelques chiffres :
 - habitat indigne estimé à 600 000 logements
 - >5 000 000 de ménages en précarité énergétique (1 sur 5)
 - 1 000 000 de logements en copropriétés en difficulté
- Des aides aux travaux
 - importantes sur l'habitat indigne (25 000 € de l' ANAH)
 - le programme Habiter Mieux
- Mais un « reste-à-charge » pour le ménage
 - en moyenne de 26% (source : programme SOS TAUDIS FAP)
 - dont la moitié couvert par le recours à un prêt

CONTEXTE : le financement du reste-à-charge

- Le programme SOS TAUDIS (FAP)
 - 750 projets soutenus depuis 2012 / 3 200 000€
 - 76% concernent des sorties d'insalubrité et travaux lourds
 - 50% des projets comportent un volet rénovation thermique
- Le recours à l'emprunt
 - 2006-(2012) : les prêts Missions Sociales du réseau PROCIVIS
 - 2008 : le microcrédit habitat de la FAP en PACA/Banque Postale
 - Sept 2012 : crise des Procivis
 - Oct. 2013 : le microcrédit Caisse d'épargne/FAP

Partenariat FNCE/Parcours Confiance sur le Microcrédit Habitat

	Dispositif national Fonds de Cohésion Sociale	Dispositif national Fondation Abbé Pierre (avec déclinaisons régionales)
Montant	1000 € à 10 000 €	10 000 € à 25 000 €
Garant	 FONDS DE COHESION SOCIALE (50%)	 FONDATION ABBE PIERRE (70%)
Bénéficiaire	Propriétaires occupants très modestes (revenus inférieurs aux plafonds majorés de l'ANAH)	Propriétaires occupants très modestes
Objet	Travaux éligibles aux aides de l'ANAH : <ul style="list-style-type: none"> Travaux de rénovation thermique Travaux de sortie d'insalubrité / forte dégradation Travaux d'amélioration et de mise aux normes Travaux de copropriété Travaux d'adaptation/accessibilité (PA, handicap) Relais sur subventions 	Travaux éligibles aux aides de l'ANAH : <ul style="list-style-type: none"> Travaux de rénovation thermique Travaux de sortie d'insalubrité / forte dégradation Travaux d'amélioration et de mise aux normes Travaux de copropriété
Durée du prêt	72 mois maximum (= 6 ans)	120 mois maximum (= 10 ans)
Taux	Compris entre 1,25% et 4% selon les régions	Max. : Taux du Livret A + 2.75%, dans la limite de 4%
Eligibilité à l'Allocation Logement	Oui (<i>articles D.542-24 du CSS et R.321-15 du CCH</i>) <ul style="list-style-type: none"> Versement possible en tiers-payant à l'organisme prêteur L'organisme prêteur renseigne le formulaire « certificat de prêt/allocation de logement » CAF ou MSA (Cerfa 12037*02 et 12037*01) Le bénéficiaire adresse ce formulaire avec sa demande d'allocation logement à la CAF ou MSA 	
Frais	<ul style="list-style-type: none"> Pas de frais de dossiers Assurance facultative (adhésion à Parcours Confiance - de 50 à 150 €) 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de frais de dossiers Assurance facultative (adhésion à Parcours Confiance - de 50 à 150 €)

- Le droit à l'Allocation Logement

Code de la sécurité sociale - **Article D542-24**

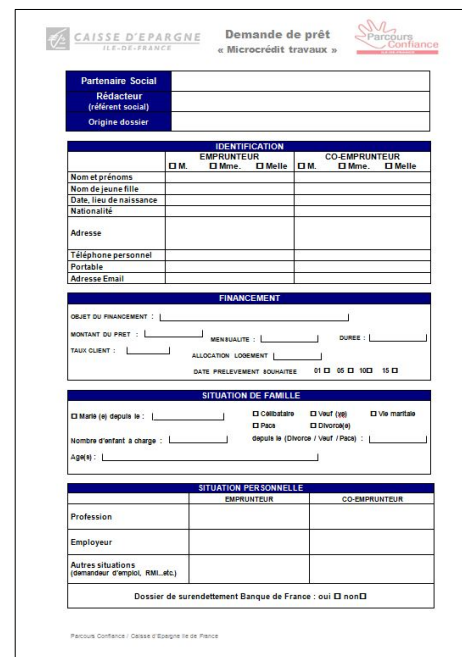
L'allocation de logement est accordée au titre de la résidence principale : [...]

2°) Aux personnes qui se libèrent d'une dette contractée en vue d'effectuer des travaux figurant sur la liste mentionnée à l'article R. 321-15 du code de la construction et de l'habitation.

- travaux éligibles aux subventions de l'ANAH (art. l'article R. 321-15 du CCH) ≠ subventionnés !
- prêts accordés par :
 - un organisme bancaire ou financier
 - un organisme débiteur des prestations familiales (CAF/MSA)
 - un particulier (famille...) - > acte notarié ou sous seing privé

MECANISMES : déposer une demande

- Dépôt de la demande
 - Via la FAP (Agence régionale)
 - Directement à Parcours Confiance
- Pièces à fournir
 - Copie pièce d'Identité (emprunteur et co-emprunteur)
 - Justificatif de domicile
 - Justificatif de revenu
 - 3 derniers relevés de comptes
 - RIB du compte à prélever pour les remboursements
 - Plan de redressement commission de surendettement Banque de France
 - Autorisation de prêt commission de surendettement Banque de France
 - Plan prévisionnel de financement du projet travaux
 - Taxe foncière



CAISSE D'ÉPARGNE Ile-de-France Demande de prêt « Microcrédit travaux » Parcours Confiance

Partenaire Social
Rédacteur (réfèrent social)
Origine dossier

IDENTIFICATION

	EMPRUNTEUR	CO-EMPRUNTEUR
Nom et prénoms	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme. <input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme. <input type="checkbox"/> Mlle
Nom de jeune fille		
Date, lieu de naissance		
Nationalité		
Adresse		
Téléphone personnel		
Portable		
Adresse Email		

FINANCEMENT

OBJET DU FINANCEMENT : _____

MONTANT DU PRÊT : _____ MENSUALITÉ : _____ DURÉE : _____

TAUX CLIENT : _____ ALLOCATION LOGEMENT : _____

DATE PRÉLEVEMENT SOUHAITÉE 01 05 10E 15

SITUATION DE FAMILLE

Marié (y) depuis le : _____ Célibataire Veuf (y) Vie marital

Pacs Divorcé(e)

Nombre d'enfant à charge : _____ depuis le (Divorce / Veuf / Pacs) : _____

Agé(e) : _____

SITUATION PERSONNELLE

	EMPRUNTEUR	CO-EMPRUNTEUR
Profession		
Employeur		
Autres situations (demandeur étranger, RMI, etc.)		

Dossier de surendettement Banque de France : oui non

Parcours Confiance - Caisse d'Épargne Ile de France

- **Femme seule, mère de 2 enfants adultes (60 ans)**
- **Ressources mensuelles : 637 €**
(RSA)
- **Logement très dégradé et énergivore** : toiture dégradée, menuiseries vétustes, absence d'isolation, absence de raccordement au tout-à-l'égout.
- **Travaux** : raccordement au tout-à-l'égout, réfection couverture, remplacement menuiseries, ITE
- **Montant des TRAVAUX : 76 133€**

Financement TRAVAUX	
Subvention ANAHTD	25 000€
Subvention ANAH ASE	3 500 €
Subvention CD	5 000 €
Subvention Région	3 350€
Subvention FAP	10 983€
Prêt PARCOURS CONFIANCE	25000 €
Autres	3 300 €
Total	76 133€
Prêt sur 10 ans	
Mensualité	253 €
Allocation Logement	200 €
Reste à charge ménage	53 €